

Suivi technique bovin : Cyril Aymonier - ☎ 06 03 58 28 97 – @ : cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr

Suivi technique ovin-caprin : Alban Scappaticci - ☎ 06.65.91.68.22 – @ : ovin-caprin@gdsdesavoie.fr

Suivi administratif : Aurélie Barthès - ☎ 04 79 70 78 21 – @ : aurelie.barthes@gdsdesavoie.fr

Règlement « Plan avortement OSCAR »

Le plan avortement OSCAR est réservé aux adhérents du Fonds de garantie bovin/ovin/caprin du GDS des Savoie.

Il a pour objectif d'aider l'éleveur à **rechercher les causes infectieuses d'une série d'avortements**.

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ Avoir réglé la cotisation du Fonds de garantie du GDS, depuis 3 années pour l'espèce concernée au moment de la demande, sauf pour les Nouveaux Installés.
- ✓ En élevage bovin, **avoir déclaré** auprès de son vétérinaire **au moins deux avortements dans le mois ou trois avortements depuis 9 mois** et avoir obtenu l'accord de prise en charge du GDS.
- ✓ En élevage ovin ou caprin, lors d'une série d'avortement **avoir déclaré au moins un avortement auprès de son vétérinaire** et avoir obtenu l'accord de prise en charge du GDS.
- ✓ Respecter la réglementation en vigueur : identification, prophylaxies, contrôle d'achats obligatoires.
- ✓ Respecter le protocole d'analyses du plan avortement OSCAR. Les analyses réalisées en dehors de ce protocole sont à la charge de l'éleveur.

L'aide financière

- ✓ L'indemnité versée à l'éleveur correspond à 50 % du montant HT des analyses réalisées selon le protocole du plan avortement OSCAR. **Un protocole réalisé partiellement ne donnera lieu à aucune prise en charge.**
- ✓ Les frais de prélèvement restent à la charge de l'éleveur (hors acte lié à la brucellose pris en charge par l'Etat).
- ✓ La boîte de prélèvement mise à disposition des vétérinaires et les frais d'envoi sont financés par le GDS sur crédit du Conseil Savoie Mont-Blanc.

Les justificatifs à fournir

- ✓ Factures du laboratoire pour les analyses du protocole avortement.
- ✓ Résultats d'analyse : l'utilisation de la fiche de demande d'analyses et de commémoratifs « plan avortement OSCAR » signé par le vétérinaire et l'éleveur donne autorisation au laboratoire de transmettre directement les résultats au GDS (fiche transmise du vétérinaire au laboratoire, puis du laboratoire au GDS).

AVO1RE201 - MAJ 08/2020